



Bonjour,

Vous formulez le souhait d'adhérer à l'ANPS, Nous vous adressons les renseignements relatifs à cette adhésion. Ci-joint les conditions d'adhésion telles qu'elles étaient définies lors de la dernière session ; elles sont susceptibles d'évoluer, désormais un stage de terrain obligatoire devra être effectué en complément des formations.

Le montant des stages varie de 350 €uros à 850 € selon les formations. Les nuits d'hôtel et les repas sont compris dans ce tarif. Un chèque de la totalité de la somme de la formation est demandé pour la réservation (possibilité de faire plusieurs chèques si vous le souhaitez).

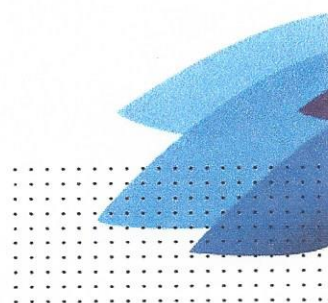
En cas d'annulation dans les 3 semaines avant la date du stage la somme correspondant aux frais engagés par l'ANPS sera retenue.

Si vous souhaitez adhérer, nous vous remercions de bien vouloir adresser le dossier d'inscription complet, accompagné du chèque de cotisation de **150 €**, au secrétariat de l'

ANPS
BP 40179
63 005 – Clermont-Ferrand Cedex 1

Nous vous prions de croire à l'assurance de nos sincères salutations sportives.

Bien sportivement,
Le bureau ANPS





Conditions d'adhésion

Vous ne possédez pas de D.U de podologie du sport

- vous devez effectuer les quatre stages de formation¹ organisés par l'ANPS: (tarif selon formation)
- vous devez effectuer un stage de terrain
- votre cotisation adhérent est de 150 €.
- vous devenez "podologue du sport adhérent à l'ANPS"²

Les conditions remplies vous devenez *Podologue du sport membre de l'ANPS* après accord du conseil d'administration de l'association conformément aux statuts.

Vous possédez un D.U de podologie du sport

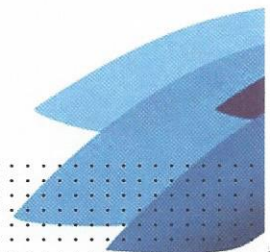
- vous devez effectuer uniquement deux stages de formation¹ (tarif selon formation)
- vous devez effectuer un stage de terrain
- votre cotisation adhérent est de 150 €.
- vous devenez "Podologue du sport adhérent à l'ANPS"²

Après cette année, vous devenez *Podologue du sport membre de l'ANPS* après accord du conseil d'administration de l'association conformément aux statuts.

Vous avez déjà été membre de l'ANPS et vous souhaitez ré adhérer :
Vous devez effectuer 2 formations et un stage de terrain obligatoire.

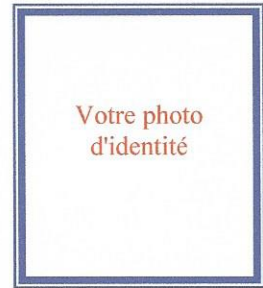
¹ les 4 formations (ou les 2) et le stage de terrain doivent se faire au cours d'une même session. Si vous n'avez pu effectuer une des formations pour des raisons valables (maladie - problèmes familiaux - etc...), vous pouvez l'effectuer l'année suivante. Si vous n'avez pu accomplir les 4 ou 2 formations sur une période de 2 ans, vous devrez refaire toutes les formations nécessaires à l'adhésion.

² moyennant la possession du plateau technique requis (voir fiche d'inscription)



Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse professionnelle :

Tél : Fax :
E.mail :
Date d'obtention du D.E (joindre photocopie) :
Date de première installation :



ATTESTATION DE PODOLOGIE APPLIQUEE AUX SPORTS OU DIPLOME UNIVERSITAIRE DE PODOLOGIE DU SPORT

Oui

Non

Si Oui précisez lequel :

Date d'obtention :

MATERIEL UTILISE

	Oui	Non	Marque / Modèle
Matériel d'examen :			
Podomètre électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vidéo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tapis de marche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matériel de thermoformage :			
Platine sous vide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plaque de chauffage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tapis mousse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Empreinteur sous vide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres...		

INTREGRATION DANS UN CLUB OU UNE STRUCTURE SPORTIVE

Expérience podologique dans le sport :

.....
.....
.....
.....

Désire adhérer à l'ANPS et certifie remplir les critères nécessaires à mon admission.

Joindre :

- le chèque de cotisation du montant correspondant
- la photocopie du D.E
- la photocopie du D.U de podologie du sport ou de l'attestation de podologie appliquée aux sports
- la photocopie de la facture du matériel utilisé (justificatif indispensable)

Date :

Signature